

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE63

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« itérative »

le mot :

« évolutive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.